Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251211-D0220250005710-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2025

DB.2025.057

Date de convocation : 05 décembre 2025

Délégués en exercice : 12	Présents : 10	Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 18h00, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salle de l'Evel - Siège administratif, Zone de Kerjean, 56500 LOCMINE, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Pierre GUEGAN, M. Hervé LAUDIC, M. Stéphane HAMON, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Gérard LE ROY, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Luc GRANDIN, M. Guénaël ROBIN

Secrétaire de séance : M. Stéphane HAMON

Demande de subvention Département 2026 - Chantier d'insertion

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2022-DC-148 en date du 3 janvier 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau, pour solliciter les demandes de subventions auprès des collectivités territoriales, l'Etat ou autres structures dans le cadre des projets arrêtés par la communauté de communes ou des compétences exercées par l'établissement et conclure les conventions d'attribution y afférentes ainsi que leurs avenants éventuels,

VU l'appel à projet du Conseil Départemental « accompagnement des salariés en insertion dans les ateliers et chantiers d'insertion ACI »,

VU le courrier du Président du Conseil Département du Morbihan en date du 1er octobre 2025, concernant la convention N°G00006490 relative aux chantiers d'insertion, Chantier Nature et Patrimoine et Recyclerie,

Considérant le plan de financement ci-dessous concernant l'encadrement et l'accompagnement des publics en Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI),

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251211-D0220250005710-DE

DEPENSES		RECETTES		TAUX
DEPENSES de PERSONNEL				
encadrant technique et CIP	154 294,00 €	**FSE**	79 847,15 €	45,00%
		DRETS	12 330,00 €	6,95%
		DEP 56	61 717,60 €	34,78%
DEPENSES INDIRECTES (15% des dépenses de personnel)	23 144,10 €	**Autofinancement**	23 543,36 €	13,27%
Coût total de l'action	**177 438,10 €**		**177 438,10 €**	100,00%

Considérant que la convention N°G00006490 relative aux chantiers d'insertion doit être prorogée d'un an, tel qu'indiqué dans le courrier du Président du Conseil Département du Morbihan,

Considérant qu'il est nécessaire de formaliser cette prolongation sur 2026 avant le 15 décembre 2025, au moyen d'un courrier simple, d'un budget prévisionnel et d'un tableau détaillé des frais de personnel (Encadrants et Conseiller en Insertion Professionnel),

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DECIDE :

- **D'AUTORISER la demande de reconduction de la convention relative aux chantiers d'insertion auprès du Département du Morbihan, pour une durée d'un an.**
- **D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ci-annexé,**
- **DE SOLLICITER une subvention auprès du Département pour un montant arrondi de 61 717€ concernant l'année 2026,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et la Vice-Présidente en charge de l'insertion, l'emploi, l'enfance et la jeunesse, à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 10	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 19/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND